Remplacez vos chauffe-eau ou votre système de chauffage sans toucher à votre fonds de prévoyance

La location à long terme : une solution unique et innovatrice

Par Benoît Perreault
Directeur principal marketing et développement des affaires chez Gaz Métro Plus.

Quelles options se présentent à vous en cas de modernisation de votre chaufferie ?

Les équipements mécaniques pour le chauffage et l'eau chaude sont des actifs essentiels au confort et à la sécurité des copropriétaires. Après 10, 15 ou 20 ans, ces composantes (chauffe-eau et chaudières) auront probablement atteint la fin de leur durée de vie et nécessiteront un remplacement complet.

Selon la taille de l'immeuble, des investissements de plusieurs dizaines de milliers de dollars seront probablement requis. Votre fonds de prévoyance sera-t-il suffisamment garni pour palier à cette éventualité ? Il s'agit ici d'un investissement incontournable qui ne peut pas être reporté, puisque le chauffage est un « service » essentiel au Québec.

LOUEZ VOS ÉQUIPEMENTS À LONG TERME

Lorsque vous louez un équipement de chauffage, celui-ci demeure la propriété du locateur, tant que le contrat de location est en vigueur. C'est une formule qui comporte de nombreux avantages pour le locataire, soit le syndicat de copropriété.

Quels sont les avantages ?

Aucune mise de fonds de la part du syndicat de copropriété : puisque les équipements remplacés appartiennent au locateur, c'est ce dernier qui déboursera la totalité des coûts d'installation. C'est une manière efficace d'éviter d'avoir à débourser des sommes importantes du fonds de prévoyance.

Tranquillité d'esprit : les appareils sont garantis pièces et main d'œuvre tant que le contrat de location est en vigueur. De plus, l'équipement est entretenu régulièrement par des techniciens spécialisés, sans frais additionnels, ce qui permet de maintenir un rendement et une efficacité énergétique optimale, en plus d'assurer la sécurité des occupants.

Prévisibilité : les versements mensuels de location sont connus d'avance et prévisibles sur une longue période de temps. Ils peuvent ainsi facilement être répartis dans les frais de condo des copropriétaires.

Rentabilité : la location à long terme est une option financièrement avantageuse comparativement à l'achat de l'équipement, puisqu'il faut considérer l'ensemble des coûts et non pas seulement l'investissement initial.

	Déboursé initial	Frais d'entretien annuels	Frais pour bris et réparations
Équipement acheté	OUI et important	oui	OUI et imprévisibles
Location à long terme	Aucun déboursé	Inclus dans la location	Sans frais, car inclus dans la location

Solidité et stabilité : l'entreprise derrière la location des équipements est Gaz Métro Plus, une filiale du distributeur gazier québécois Énergir. C'est une garantie de stabilité à long terme.

Cette solution vous intéresse ?

Contactez sans plus tarder l'équipe de vente de Gaz Métro Plus, qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.

GazMétroPLUS
SERVICES ET ENTRETIEN^MC
du groupe Énergir

450 641-1168
www.gazmetroplus.com

VITRO—
SERVICES

PLUS DE 25 ANS

DES LAVAGES DE VITRES
BIEN EXÉCUTÉS
EN TOUTE SÉCURITÉ,
VOILÀ NOTRE PRIORITÉ.

Découvrez l'avantage Vitro-Services
pour les copropriétés.

lavagedevitres.com

450 466 9113 – 1 866 656 9113
info@vitroservices.com

Vitro-Services pour les syndicats de trois étages et moins.